

## **Compte rendu de la séance du 27 juin 2016**

Secrétaire(s) de la séance: Clément ROUET

### **Ordre du jour:**

- 1/ Approbation du dernier Compte rendu de séance
- 2/ FPIC 2016
- 3/ Convention Pass Cantal
- 4/ Classement voirie ZA
- 5/ Saison culturelle 2016/2017 - groupement avec les 3 autres EPCI
- 6/ Subventions 2016 aux associations
- 7/ Versements des fonds de concours PER
- 8/ Commande Bornes WIFI
- 9/ Divers

### **Délibérations du conseil:**

#### **SUBVENTIONS 2016 ( D 2016 026)**

Sur proposition du Président,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2016 au compte 6574 (subventions),

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide l'attribution des subventions 2016 , d'un montant total de 20 000 €, suivant répartition portée au tableau joint en annexe.

#### **CONVENTION PASS CANTAL ( D 2016 027)**

*Monsieur Vincent DESCOEUR, Président, ne prend pas part à cette délibération.*

Le premier vice-Président propose l'adhésion à PASS CANTAL initié par le Conseil départemental. Il explique le principe de cette opération : un chèque d'une valeur de 100 € est proposé aux familles au coût de 8 €. Il comprend 20 chèques pour différentes activités sportives, culturelles, ALSH,.. destinées aux 3-17 ans. La validité court du 15 juin 2016 au 14 juin 2017.

En tant que partenaire, la Communauté de communes du Pays de MONTSALVY signe une convention d'adhésion, et les chèques PASS CANTAL pourront servir à régler l'ALSH.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, autorise le premier vice-président à signer la convention PASS CANTAL (saison 2016-2017) avec le Président du Conseil départemental.

#### **CLASSEMENT VOIRIE PARC D'ACTIVITES ( D 2016 028)**

Le Président expose que dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités du Pays de MONTSALVY, des voies ont été créées et qu'elles sont ouvertes à la circulation publique. Le Syndicat départemental d'Energies du Cantal a réalisé les travaux de desserte électrique et d'éclairage public sur ce Parc d'activités. Pour que le Syndicat puisse percevoir la redevance de concession sur cet ouvrage, il doit fournir la délibération de classement de ces voies dans le domaine public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants, décide de classer les voies créées dans le cadre de l'opération d'aménagement du Parc d'Activités du Pays de Montsalvy, à Lafeuillade en Vézère, dans le domaine public communautaire.

Un plan délimitant la voirie classée est annexé à la présente délibération.

### SAISON CULTURELLE 2016/2017 - GROUPEMENT ( D 2016 029)

Le Président expose que, dans le cadre des programmations culturelles, les subventions Leader couvrent une période de 3 années, période maintenant écoulée.

Dans le cadre de la fusion des EPCI de la Châtaigneraie et afin de déposer une demande de subvention Leader couvrant une nouvelle période, il est proposé :

- 1/ de travailler à une programmation partagée à partir de septembre 2016,
- 2/ de déposer une seule demande de subvention Leader couvrant les programmations des 4 EPCI de la Châtaigneraie,
- 3/ de constituer un groupement de commandes entre les 4 EPCI de la Châtaigneraie et de désigner la Communauté de Communes Cère et Rance en Châtaigneraie comme coordonnateur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte les 3 propositions sus-citées.

### SUBVENTIONS PER ( D 2016 030)

Le Président rappelle que le Pôle d'Excellence Rurale a permis d'accompagner financièrement différentes opérations portées par des communes ou par des entreprises. Ces opérations sont aujourd'hui achevées. La Communauté de communes a accordé un fonds de concours de 5 % sur les projets retenus, dans la limite des dépenses prévisionnelles.

Deux fonds de concours peuvent aujourd'hui être versés :

1/ à l'entreprise MECATEIL pour la 2ème tranche de l'opération :

dépenses : 167 114.78 € HT

Subvention 5 % : 8 355.80 €

2/ à l'entreprise LAFON, pour la 2ème tranche de l'opération :

dépenses : 71 955.73 €

Subvention 5% : 3 598 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement des fonds de concours proposés aux entreprises MECATEIL et LAFON.

### GROUPEMENT DE COMMANDES -BORNES WIFI ( D 2016 031)

Le Président expose que le Conseil Départemental a lancé un appel à projets "programme CyberCantal Wifi" afin d'accompagner les collectivités locales qui le souhaitent dans la mise en place d'équipements Wifi publics. L'objectif est de favoriser l'accès de la population permanente et de la population de passage à des points d'entrée Internet gratuits, en desservant des lieux fréquentés par le public. Ces installations doivent permettre de couvrir un périmètre intérieur et/ou un périmètre extérieur, dans un rayon d'au moins 50 mètres en champ libre afin de couvrir un espace public. L'aide du Fonds Cantal Innovation est calculée sur la base d'un taux de 70 % de la dépense HT, dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 4 000 € HT par maître d'ouvrage. Les communes peuvent en outre bénéficier d'une dotation forfaitaire de 800 € du Fonds départemental de péréquation postale lorsqu'une borne Wifi est installée dans un point de contact de la Poste, quel que soit son statut. Ces deux aides sont cumulables.

Il appartient à chaque commune intéressée de délibérer pour candidater à l'appel à projets. La candidature doit s'appuyer sur le devis d'un prestataire précisant les caractéristiques techniques du matériel, la disposition des lieux et la portée du signal, la description des bâtiments et espaces couverts et prévoyant un contrat de maintenance sur une durée de trois ans. Les candidatures doivent être déposées avant le jeudi 15 septembre 2016 à 17 h.30.

Afin d'organiser et de conforter les candidatures des différentes communes intéressées puis d'optimiser les conditions de la commande, il est proposé de constituer un groupement de commandes et de désigner la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy comme coordonnateur du groupement ainsi constitué.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- autorise la Communauté de communes à candidater à l'appel à projets,
- autorise la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un réseau Wifi public,
- accepte que la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy soit coordonnateur du groupement,
- sollicite une autorisation d'engagement anticipé auprès du Conseil départemental.

### ANNULATION FACTURES OM -SPANC ( D 2016 032)

Vu les états d'annulation des redevances Ordures ménagères et SPANC

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1/ décide l'annulation de redevances OM - années antérieures- d'un montant de 320 €
- 2/ décide l'annulation de redevances SPANC- années antérieures- d'un montant de 100 €,
- 3/décide l'annulation de redevances SPANC 2016 d'un montant de 300 € et la réduction du rôle n°3/2016 du même montant.

*ont signé le Président, Vincent DESCOEUR, et le secrétaire de séance, Clément ROUET;*